



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 24 août 2020

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 24 août 2020 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

MM. Gabriel Michaud; vice-Président
Eugène Jolicoeur, membre

Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative -
RAIM

M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et
technologies - RAIM

RÉSOL. : 72-08-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 73-08-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020;
6. Adjudication – Émissions d'obligations du 9 septembre 2020 – 20 686 000\$ – Règlements d'emprunts 108 et 109;
7. Concordance et courte échéance – Émissions d'obligations du 9 septembre 2020 – 20 686 000 \$ – Règlements d'emprunts 108 et 109;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'exercice en cours à des fins d'augmentation des crédits budgétaires ;
9. Adoption de soumission RAETM-2020-006 – Travaux de remplacement d'une conduite d'aération à l'usine d'épuration de la RAETM;
10. Adoption de soumission RAETM-2020-007 – Réparation de la pompe P1 au poste Dumais;
11. Affaires nouvelles;
12. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 200706-07 – Approbation du règlement 116-3 de la RAETM concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 350 000 \$;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 315-07-2020 – Approbation du règlement 116-3 de la RAETM concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 350 000 \$;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 318-07-2020 – Autorisation de l'appropriation de l'excédent affecté du règlement 109 de la RAETM au montant de 75 229 \$ et affectation de cette appropriation au rachat de capital de la portion du refinancement afférente à la Ville de Terrebonne du règlement 109 de la RAETM;
13. Période de questions / Réponses aux questions transmises en ligne;
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 74-08-2020 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 75-08-2020 (Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 56,37 \$ \$ et de 168 186,71 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 76-08-2020 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020 au montant de 57 231,14 \$, telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 77-08-2020 (Adjudication – Émissions d'obligations du 9 septembre 2020 – 20 686 000 \$ – Règlements d'emprunts 108 et 109)

Date d'ouverture :	24 août 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 septembre 2020
Montant :	20 686 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 108 et 109, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 septembre 2020, au montant de 20 686 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

748 000 \$	0,65000 %	2021
758 000 \$	0,75000 %	2022
769 000 \$	0,85000 %	2023
780 000 \$	0,95000 %	2024
17 631 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,45000

Coût réel : 1,33444 %



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

748 000 \$	0,70000 %	2021
758 000 \$	0,75000 %	2022
769 000 \$	0,80000 %	2023
780 000 \$	0,90000 %	2024
17 631 000 \$	1,10000 %	2025

Prix : 98,25300

Coût réel : 1,46926 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 20 686 000 \$ de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ADOPTÉ

RÉSOL. : 78-08-2020 (Concordance et courte échéance – Émissions d'obligations du 9 septembre 2020 – 20 686 000 \$ – Règlements d'emprunts 108 et 109)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 20 686 000 \$ qui sera réalisé le 9 septembre 2020, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
108	1 123 900 \$
109	19 562 100 \$
TOTAL	20 686 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 109, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 septembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins Le Manoir
820, Montée Masson
Mascouche (Québec), J7K 3B6

8. Que les obligations soient signées par le président et la secrétaire-trésorière. La Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 109 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 79-08-2020 (Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'exercice en cours à des fins d'augmentation des crédits budgétaires)

ATTENDU la résolution 34-04-2020 du 27 avril 2020 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, lequel montre un excédent de fonctionnement non affecté cumulé de 1 571 688 \$;

ATTENDU la présentation du suivi budgétaire au 31 mai 2020 aux membres conseil d'administration de la RAETM en date du 24 août 2020;

ATTENDU le déficit anticipé pour l'exercice financier en cours en raison de certaines dépenses de nature exceptionnelles et imprévisibles au moment de la préparation budgétaire pour l'année 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter les crédits budgétaires de la RAETM pour l'exercice en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise l'affectation d'un montant de 140 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout à des fins d'augmentation des crédits budgétaires pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 80-08-2020 (Adoption de soumission RAETM-2020-006 Travaux de remplacement d'une conduite d'aération à l'usine d'épuration de la RAETM)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Conseils pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'une conduite d'aération à l'usine d'épuration de la RAETM;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres publique pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aération à l'usine d'épuration de la RAETM (RAETM-2020-006) a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 juillet 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 août 2020, à savoir :

Nordmec Construction Inc.	224 780,72 \$ t.t.c.
Construction Deric Inc.	310 084,13 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de Nordmec Construction Inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 19 août 2020 par monsieur Maxime Latendresse, ing., directeur de projet pour la firme BHP Conseils;

ATTENDU également le rapport daté du 20 août 2020 de madame Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat effectuée est de 286 776,39 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Nordmec Construction Inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 24 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entrepreneur Nordmec Construction Inc. pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aération à l'usine d'épuration de la RAETM, le tout pour un montant de 195 504,00 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 81-08-2020 (Adoption de soumission RAETM-2020-007 –
Réparation de la pompe P1 au poste Dumais)**

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) entreprises pour les travaux de réparation de la pompe 1 au poste de pompage Dumais (RAETM-2020-007);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 août 2020, à savoir :

Solutions d'eau Xylem, une division de la société Xylem Canada	23 656,89 \$ t.t.c.
Global Électro-Mécanique Inc.	33 326,08 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Solutions d'eau Xylem s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 août 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat effectuée par la RAETM est de 32 193,00 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

ATTENDU la recommandation de M. Louis-Philippe Buist, ing.,
coordonnateur génie et technologies à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Solutions d'eau Xylem Inc.
n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats
publics (RENA) consulté le 24 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la
soumission de l'entreprise Solutions d'eau Xylem Inc. pour les travaux de
réparation de la pompe 1 au poste de pompage Dumais, le tout pour un
montant 20 575,68 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de
fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 82-08-2020 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient
acceptées tels que présentées.

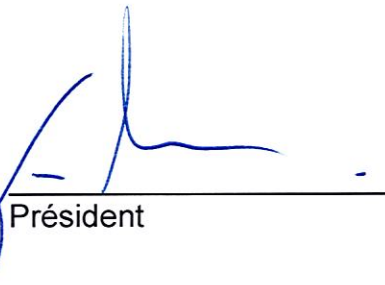
ADOPTÉ

RÉSOL. : 83-08-2020 (Levée de la séance)

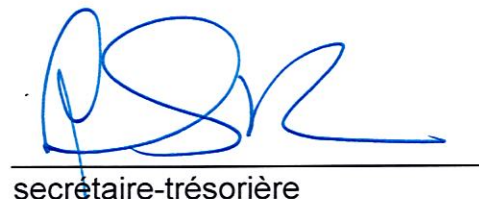
IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ



Président



secrétaire-trésorière